

ACERMI & LES PROS

Lettre d'information de l'Association pour la CERTification des Matériaux Isolants N°10 DÉCEMBRE 2018



Retour sur une année dynamique tournée vers le futur

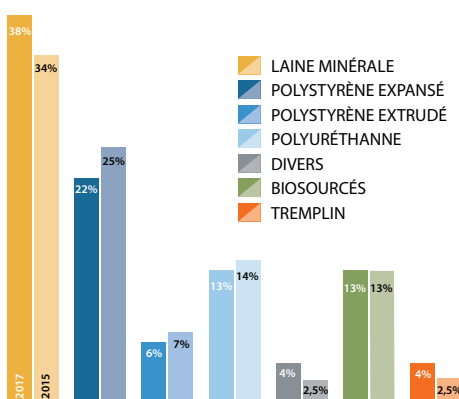
Augmentation du nombre de certificats, naissance de familles inédites de produits, nouveau mode de recherche par l'usage des produits certifiés, présence à des événements phares... Objectif : faciliter la prescription des isolants certifiés, accompagner l'évolution des normes et participer à l'innovation. Zoom sur l'année écoulée.

Des résultats en progression constante

- 143 usines fabriquant des produits certifiés en 2017 (dont 77 en France et 66 implantées dans le reste de l'Europe) ↗ + 3,6 %. L'année précédente, 138 usines dont 62 hors de France.
- 837 certificats valides en 2017 (816 en 2016) ↗ + 2,6 %.

Familles d'isolants : stabilité et nouvelles entrées

La répartition des certificats, ventilée par grandes familles de produits, reste stable : laine minérale (38 %), polystyrène expansé (22 %), polyuréthane (13 %), biosourcés (13 %), polystyrène extrudé (6 %), autres produits isolants (4 %) et les produits instruits sous référentiel « Tremplin » (4 %). Sous cette dénomination « Tremplin » se cache une grande variété de nouveaux isolants qui peuvent bénéficier - grâce à cette procédure rapide - de la reconnaissance d'Acermi sur le volet thermique, dans un premier temps. On peut noter cette année la validation de nouveaux programmes d'essais qui ont donné lieu à des certificats sur de nouvelles familles comme pour les rupteurs thermiques, les caissons chevrons ou les panneaux sous-vide, panneaux sandwich isolants, PSE perforé, béton cellulaire, ouate de polyester, bloc coffrage isolant avec une sous famille de planelles isolantes, billes de polystyrène soufflées avec liant...



Une certification à l'écoute du marché

Depuis sa création en 1983, l'Association pour la certification des matériaux isolants a évolué afin de répondre aux attentes du marché.

Interview croisée des deux Présidents de l'Acermi, Etienne Crépon, Président du CSTB et Thomas Grenon, Président de LNE. Recueil de leur perception des spécificités d'Acermi.

Selon vous, quelles sont les spécificités de la certification Acermi ?

Etienne Crépon (EC) : L'Acermi certifie tous les matériaux et produits isolants, connus et normalisés, ainsi que les produits émergents et innovants comme les biosourcés ou les isolants sous vide.

Thomas Grenon (TG) : L'Acermi s'assure que les valeurs certifiées sont constantes dans le temps. Sa certification va au-delà des normes puisqu'elle permet d'associer un usage aux caractéristiques d'un produit, ce que ne fait pas le marquage CE.

Suite page 3...

ACERMI
en BREF



La certification de qualité ACERMI est délivrée par l'Association pour la CERTification des Matériaux Isolants, association loi 1901 créée en 1983, réunissant le CSTB et le LNE. Elle permet à l'ensemble des professionnels du domaine de démontrer les performances des isolants qu'elle certifie, au terme d'essais, de contrôles et d'audits.

Un nouveau mode de recherche grâce à l'annexe usage

L'Acermi a lancé son nouveau service de prescription pour choisir un isolant en fonction de son usage.

Dans le cadre du renouvellement de ses certificats, l'Acermi a ajouté, pour les fabricants qui le souhaitent, une annexe intégrant l'usage du produit. Ainsi, lorsqu'un utilisateur recherche un produit pour isoler des combles, un mur ou un sol, il trouve immédiatement les isolants répondant à chaque usage défini. Cette évolution représente une nouvelle aide au choix pour les prescripteurs qui peuvent à présent bénéficier gratuitement de ce service en ligne. Ce service complète le mode de recherche qui se faisait jusqu'à présent par performance thermique, type de matériau ou par fabricant.



Les certifications Acermi éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE)

Un Arrêté du 22 décembre 2017, modifiant celui du 22 décembre 2014, définit les opérations standardisées d'économie d'énergie. Par la note d'information mise en ligne sur son site internet (<http://www.acermi.com/documents-referencereferentiels-acermi/>), Acermi met à la disposition de la maîtrise d'œuvre une information qui stipule que la certification Acermi sur les matériaux isolants satisfait à la condi-

“ Certification
Acermi
=
éligibilité
au crédit d'impôt ”

tion d'évaluation de la résistance thermique permettant l'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie. En effet, les produits certifiés Acermi suivent les conditions de tests définies dans les référentiels de certification qui font explicitement mention des normes d'évaluation européennes (NF EN 12667 ou NF EN 12939) de la résistance thermique des isolants.

tion d'évaluation de la résistance thermique permettant l'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie. En effet, les produits certifiés Acermi suivent les conditions de tests définies dans les référentiels de certification qui font explicitement mention des normes d'évaluation européennes (NF EN 12667 ou NF EN 12939) de la résistance thermique des isolants.

Symposium IVIS septembre 2017



C'est la première fois que l'Association Acermi était présente à un symposium international.

IVIS a regroupé à la Cité Universitaire de Paris, les 20 et 21 septembre 2017, plus de 200 experts pour faire le point sur les avancées des isolants sous vide. Une bonne occasion pour Acermi de présenter la certification et ses avantages lors d'une conférence dédiée.

Une Lettre pour sensibiliser les acteurs aux nouveaux enjeux de la performance thermique

Pour satisfaire aux attentes respectives des acheteurs de produits certifiés - entreprises et artisans, négoce et distribution - et des fabricants d'isolants, la lettre « Acermi & les Pros » a été créée en 2014 et est diffusée par son réseau. Cette lettre constitue le point de rencontre des acteurs et partenaires de la certification Acermi.



Batimat novembre 2017

A cette occasion, l'Acermi était présente sur le stand du CSTB. Les représentants de l'association ont pu recevoir les clients et présenter une version bêta du nouveau mode de recherche par l'usage, qui a ainsi pu être testée auprès des professionnels. L'Acermi a par ailleurs participé à une opération événementielle de visibilité en mettant à disposition 10 000 sacs à ses couleurs à l'entrée du hall 6.



...suite de l'interview croisée



Etienne
Crépon
Président du CSTB



Thomas
Grenon
Président de LNE

EC : C'est une aide technique précieuse pour l'architecte concepteur et pour l'entreprise qui réalise les travaux.

TG : En effet, elle procure à l'architecte comme à l'entrepreneur une garantie technique non seulement sur la performance thermique mais aussi sur la durabilité du produit.

A partir du moment où un produit est référencé Acermi, que permet sa certification ?

EC et TG : Elle rassure tous les acteurs du bâtiment sur la durabilité de la performance certifiée !

Pour quelle raison la certification Acermi permet-elle de valoriser l'innovation ?

TG : En certifiant de nouveaux produits isolants, l'Acermi favorise tous les isolants et donc toutes les technologies.

EC : Par le référentiel Tremplin, des produits innovants disposent d'une certification encourageant leur entrée et leur reconnaissance sur le marché.

Qu'apporte la certification Acermi au marché national et international ?

TG : En tant que tiers indépendant, l'Acermi apporte la « vérité technique ». En effet, dans certains pays européens, comme la Belgique, la République tchèque ou l'Italie, par exemple, des assureurs, des maîtres d'ouvrage et des laboratoires demandent la certification Acermi qui est reconnue dans leur pays. Ils ont confiance dans cette certification, dans sa valeur.

Le référentiel Tremplin permet à des produits émergents de disposer d'une certification facilitant leur reconnaissance sur le marché. Quel bilan faites-vous de ce référentiel ?

EC : Par la mise en place du référentiel Tremplin, notre volonté était d'être à l'écoute du marché et d'y répondre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis sa création, en novembre 2013, l'Acermi a émis 31 certificats Tremplin répartis en 16 familles. Il représente la première phase durant laquelle l'Acermi certifie uniquement la performance thermique avant de certifier d'autres caractéristiques du produit comme des valeurs mécaniques ou acoustiques, à la demande des industriels.

Votre mot de fin ?

EC : Avec le lancement cette année sur le site web d'Acermi de la recherche par l'usage, il est maintenant très facile aux particuliers comme aux professionnels de trouver les isolants répondant à un usage donné. Cet outil, simple d'utilisation, facilite la recherche des isolants pour tous les acteurs de la filière.

Auparavant, pour obtenir un isolant utilisable en bardage rapporté, l'internaute qui venait sur le site d'Acermi se posait la question : « je recherche un isolant O2L2 et semi rigide ». Avec l'annexe usage, la question peut être posée autrement : « je recherche un isolant pour bardage rapporté ». Il est évident que nos utilisateurs gagnent en clarté et en efficacité !

Tous acteurs de l'Acermi !

- Les architectes/maîtres d'œuvre pour la conception.
- Les financeurs, professionnels maîtres d'ouvrage mais aussi les particuliers qui commandent les travaux.
- Les entreprises exécutant les travaux.
- Les industriels fabriquant l'isolant mis sur le marché.
- Les assureurs qui ont besoin de garanties techniques sur les produits mis en œuvre pour assurer le bâtiment concerné.

TG : Comme vient de le dire Etienne Crépon, l'Acermi est toujours à l'écoute du marché et des utilisateurs. Elle développe des tests pour, d'une part, s'adapter aux besoins des industriels qui innovent et, d'autre part, créer des référentiels pour attester des performances des isolants, tout en restant conforme aux normes européennes.



Isolant sous bardage ventilé

En neuf comme en réhabilitation, le système d'isolation thermique par l'extérieur avec bardage rapporté est de plus en plus utilisé pour ses performances thermiques et pour la diversité des parements qui offrent au maître d'ouvrage un large choix de rendu esthétique (métal, terre cuite, bois, résines).

L'isolant sous bardage ventilé est un système d'isolation par l'extérieur appliqué sur les parois planes verticales des bâtiments neufs ou existants. Il est composé d'un isolant, d'une ossature bois ou métallique fixée au gros œuvre et d'un parement extérieur ventilé sur sa face arrière.

Les produits isolants les plus couramment utilisés sont des panneaux ou des rouleaux en laine minérale, bien que d'autres types de produits isolants soient admis (polystyrène, polyuréthane, etc.). Les épaisseurs d'isolants couramment employés varient entre 100 et 150 mm.

La performance d'isolation thermique du procédé dépend de la résistance thermique de l'isolant employé et des éléments de fixation traversant l'isolant (chevilles, montants verticaux, pattes-équerrés, etc.). Acermi certifie la résistance thermique de l'isolant.

Des règles à respecter

Les panneaux/rouleaux d'isolants doivent être bien jointifs pour garantir une continuité de l'isolation.

L'isolant peut être posé en une ou deux couches superposées avec joints décalés : l'une posée verticalement et l'autre horizontalement. Dans tous les cas, il est important de veiller à ce que l'épaisseur de la lame d'air ventilée sur l'extérieur soit au moins égale à 20 mm.

Durabilité et performance durant la mise en œuvre

L'isolant peut être exposé à la pluie pendant sa mise en œuvre. Il doit donc avoir un comportement à l'eau adapté. Bien qu'il ne participe pas à la tenue mécanique du procédé, l'isolant utilisé doit également pouvoir supporter son propre poids pendant sa pose.

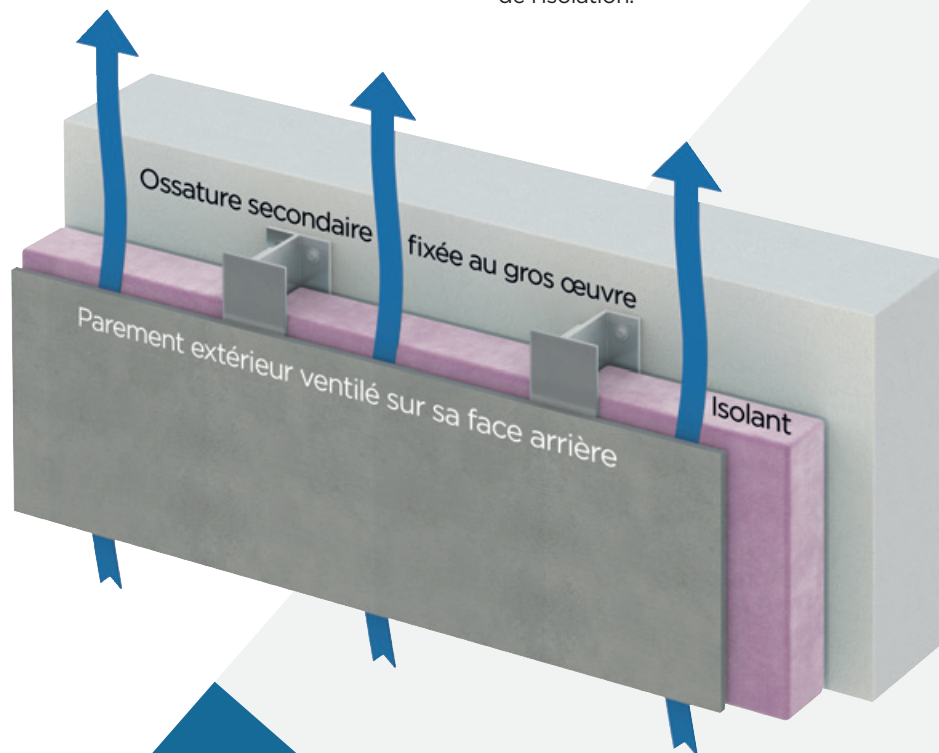
Les variations dimensionnelles causées par la température et l'humidité ne doivent ni dégrader la continuité de l'isolation ni obturer ou réduire l'épaisseur de la lame d'air ventilée derrière le bardage.

Enfin, sauf justification spécifique, le produit isolant ne doit pas s'opposer à la diffusion de la vapeur d'eau depuis l'intérieur afin qu'elle puisse atteindre la lame d'air ventilée pour être évacuée vers l'extérieur.

Afin de satisfaire toutes ces exigences pour un usage en bardage ventilé, les isolants certifiés Acermi sont classés I1 S1 O2 L2 E1.

A ce jour, 78 certificats Acermi sont disponibles et téléchargeables sur le site pour cet usage.

Une fois l'isolant choisi, il ne reste plus qu'à suivre les prescriptions décrites dans les référentiels de mise en œuvre (DTU, Avis Techniques, etc.) pour réaliser une isolation thermique performante et durable.



RENDEZ-VOUS

11-12 avril 2019 - Journées professionnelles de la construction de la CAPEB à Nice

DERNIERS CERTIFICATS ATTRIBUÉS

<http://www.acermi.com/isolants-certifies/derniers>

Directeurs de la publication : Étienne Crépon et Thomas Grenon — Coordination : groupe communication Acermi. Rédaction : Sylvie Journaux, Corinne Béra, Salem Farkh
Maquette : RodolpheDesign.com — Crédits photos : Acermi - Réfaël Jaouen - Adam121
Giordano trabucchi - Domnitsky. Imprimé sur papier recyclé en 500 exemplaires.
www.acermi.com | www.cstb.fr | www.lne.fr

CSTB
le futur en construction

LABORATOIRE
NATIONAL
DE MÉTROLOGIE
ET D'ESSAIS

LNE